



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.304.2007.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

CONVENTION RELATIVE À UN RÉGIME DE TRANSIT DOUANIER  
INTERNATIONAL POUR LES MARCHANDISES TRANSPORTÉES PAR  
CHEMIN DE FER SOUS LE COUVERT DE LETTRES DE VOITURE SMGS

GENÈVE, 9 FÉVRIER 2006

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

La Convention susmentionnée a été adoptée le 9 février 2006 au cours de la 68<sup>ème</sup> session du Comité des transports intérieurs de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe.

La Convention sera ouverte à la signature aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont Parties Contractantes à la Convention relative aux transports internationaux de marchandises par chemin de fer de 1951, du 23 avril au 27 avril 2007 au Bureau des Nations Unies à Genève. Par la suite, elle sera ouverte à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York jusqu'au 31 décembre 2007.

Des copies certifiées conformes de la Convention, dont les textes anglais, français et russe font également foi, sont en cours de préparation. Elles seront diffusées à tous les États dès que possible.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les Ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire des pleins pouvoirs à cet effet. Tous les autres représentants désirant signer un traité doivent être munis des pleins pouvoirs requis, délivrés et signés par l'une de ces trois autorités mentionnées ci-dessus, qui autorisent expressément un représentant nommé à signer un traité spécifié. Les pleins pouvoirs sont différents des lettres de créances. Les lettres de créances ne constituent pas, à elles seules, une autorisation à l'effet de signer un traité.

Le Secrétaire général serait obligé aux États qui souhaitent signer la Convention de bien vouloir notifier et fournir à l'avance une copie des pleins pouvoirs exigés à la Section des traités, Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (téléphone : (212) 963-5047; télécopie : (212) 963-3693; courriel : [treaty@un.org](mailto:treaty@un.org)).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au *Manuel des traités* sur le site du Recueil des Traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://untreaty.un.org>.

..... À toutes fins utiles, un modèle de pleins pouvoirs est joint en annexe.

Le 26 mars 2007

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'J' or 'G' followed by a flourish.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.

**Modèle de Pleins Pouvoirs**  
**(doivent être signés par le chef d'État ou de gouvernement**  
**ou par le Ministre des affaires étrangères)**

**Pleins Pouvoirs**  
-----

**Je soussigné**, [nom et titre du Ministre des affaires étrangères, chef de gouvernement ou chef d'Etat],

**Autorise par le présent instrument**, [nom et titre], à signer sous réserve de ratification la Convention relative à un Régime de Transit Douanier International pour les Marchandises transportées par Chemin de Fer sous le Couvert de Lettres de Voiture SMGS, adopté à Genève le 9 février 2006 au nom du Gouvernement de [nom de l'Etat].

Fait à [lieu] le [date]

[Signature]